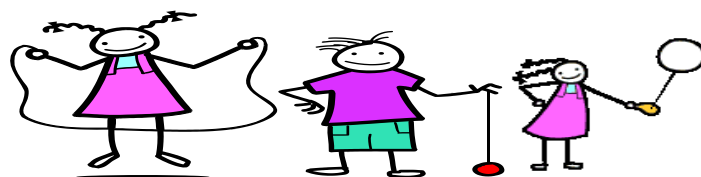


Commune d'ACHERES LA FORET

DEVENIR ANIMATEUR DE CENTRE DE LOISIRS



Vous êtes Achérois(e), vous avez plus de 16 ans 1/2, vous aimez les enfants et vous souhaitez exercer la fonction d'animateur durant vos vacances,

La commune peut vous accorder une bourse pour financer une partie de votre formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)
(remboursement des frais du stage d'approfondissement dans la limite de 400 €)

En contrepartie, vous vous engagez à effectuer un stage pratique de 4 semaines au Centre de Loisirs d'Achères, durant lequel, vous percevrez une **indemnité de 20 €/jour**.

Si vous êtes intéressé(e) par cette proposition, inscrivez-vous dès que possible auprès de l'organisme de votre choix à la formation générale BAFA et informez nous de cette inscription (durée : environ 8 jours - condition : être âgé(e) de 17 ans le 1^{er} jour de stage)

Puis à l'issue de cette formation, adressez en mairie une lettre de candidature dans laquelle vous exposerez votre motivation à mettre en pratique les acquis théoriques de votre formation générale et votre désir de travailler pour le centre de loisirs de votre village ainsi que votre certificat de formation générale.

Si votre candidature est retenue, vous pourrez travailler à Achères durant les vacances scolaires 2019 suivantes :

- Du lundi 25 février au vendredi 1^{er} mars (stage de formation à effectuer à la Toussaint ou à Noël 2018)
- Du mardi 23 au mardi 30 avril (stage de formation à effectuer au + tard en février)
- Du lundi 8 juillet au vendredi 26 juillet (pour l'été stage à effectuer au plus tard au printemps)
- Du lundi 26 au 30 août
-

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à venir discuter en mairie avec Isabelle PONCIN, secrétaire générale.

Information affichée et diffusée en septembre 2018.